

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2025**  
**Séance du 08 Octobre**

**N° 16**

**Objet : Demandes d'aides  
financières Sécurisation de la  
desserte en eau en rive gauche  
de la Bléone – Digne-Les-Bains**

**Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA**

### **Etaient présents :**

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe  
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### **Etaient représentés :**

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo  
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### **Etaient excusés :**

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Les travaux de sécurisation de la desserte en eau des quartiers de Saint Pierre de Gaubert, des Fonts de Gaubert, de la Braise, du Golf et de la station d'épuration en rive gauche de la Bléone à Digne-les-Bains sont inscrits au schéma directeur de distribution d'eau potable réalisé en 2016.

Actuellement, cette desserte est assurée par une canalisation en fonte DN200, localisée sous la Bléone.

Le projet consiste à remplacer la canalisation existante depuis un regard situé de l'autre côté de la voie ferrée dans l'enceinte de l'hôpital de Digne les Bains en rive droite Bléone jusqu'à l'intersection des rues du plan de Gaubert et du stade de rugby en rive gauche Bléone, soit environ 920 ml avec traversée de la Bléone derrière Décathlon, en aval de la canalisation existante.

Les travaux seront réalisés en deux temps :

- Phase 1 : travaux en lien coordonnés avec ceux de fonçage sous la Bléone pour l'arasement du seuil d'eaux usées + raccordement en rive gauche
- Phase 2 : travaux d'eau potable seuls de renforcement de la canalisation en rive droite + abandon de l'ancienne conduite sous la Bléone en amont.

Afin de simplifier la gestion de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux est déléguée au Syndicat Mixte Assé Bléone (SMAB), par décision de la Présidente n°2025-033 du 8 juillet 2025.

L'opération est estimée à 521 000 euros HT.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Etat, et le Département des Alpes de Haute-Provence afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Frais annexes	19 827 €	Subvention Etat AERMC	30,00%	156 300 €
Travaux	453 892 €	Subvention Etat DETR 2025	20,00%	104 200 €
Divers, imprévus, variations prix	47 281 €	Subvention CD04	20,00%	104 200 €
		Auto-financement	30,00%	156 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>521 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>521 000 €</b>

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 04 septembre 2025.

Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le plan de financement ;

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon les principes de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 22 OCT. 2025



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20251022-16\_08102025